



PÔLE ÉTUDES ET PROSPECTIVE BUREAU OBSERVATOIRE DES CONFLITS



BRÈVE DES CONFLITS N°12

DÉCEMBRE 2023



POLE ÉTUDES ET PROSPECTIVE



Observatoire des conflits

Comité de rédaction :

LCL Jean-Luc INGELET, CBA Marin BRUNEL,
LCL Xavier PROUST, M. William WARLET, Mme Marion BRETTON,
Mme Fanny ALTOBELLI, Mme Alexine RETIER, Mme Lucie ZHANG et M. Joseph MEDOUNI

PÔLE ÉTUDES ET PROSPECTIVE

SYNTHÈSE DU MOIS

LCL (Dr.HDR) Olivier ENTRAYGUES, Responsable de l'Observatoire des conflits.

La guerre de Gaza met la communauté internationale face aux questions de l'emploi de la force et de la légalité de la riposte israélienne. Le sujet de la proportionnalité de la réponse, principe fondamental du *jus in bello* en Droit des conflits armés, semble venir en contradiction avec l'impératif d'efficacité opérationnelle nécessaire pour obtenir la destruction du Hamas. La Brève des conflits propose ainsi de revenir sur les dimensions juridiques des affrontements au Moyen-Orient.

Début novembre, la prise de parole dans *The Economist* du chef d'état-major ukrainien, Valeriy Zaloujny, associée à l'incertitude dans l'avancée des combats comme dans le soutien financier américain placent les ukrainiens dans une situation délicate. La reprise des frappes dans la profondeur et les livraisons d'armes restent déterminantes dans ce contexte d'inflexion potentielle du conflit. L'arrivée de l'hiver laissera-t-elle la place, comme l'an dernier, à une nouvelle période de stagnation opérationnelle ou sera-t-elle l'occasion pour l'Ukraine de repenser sa stratégie pour adopter une réelle attitude défensive ?

Par ailleurs, les tensions en Indopacifique comme en Afrique méritent une attention particulière pour déceler les ruptures éventuelles.

SOMMAIRE**ZONE MOYEN-ORIENT**

LE CADRE JURIDIQUE DE L'OFFENSIVE ISRAËLIENNE CONTRE LE HAMAS DANS LE BANDE DE GAZA 3
M. William WARLET

ZONE EUROPE

LA REPRISSE DES FRAPPES DANS LA PROFONDEUR EN UKRAINE ET LA QUESTION DES OBUS DE 155MM 6
Mme Fanny ALTOBELLI

ZONE AFRIQUE

PRISE DE KIDAL PAR L'ARMÉE MALIENNE 8
Lcl Xavier PROUST et Mme Alexine RETIER

ZONE INDOPACIFIQUE

LES TENSIONS EN MER DE CHINE AVEC LES PHILIPPINES 10
Mme Lucie ZHANG
BUDGET DE DEFENSE : INDICATEUR DE L'AMBITION CHINOISE 11
Mme Alexine RETIER

ZONE MOYEN-ORIENT

Le cadre juridique de l'offensive israélienne contre le Hamas dans le bande de Gaza

M. William WARLET

Déterminer la nature du conflit armé entre Israël et le Hamas, ainsi que les obligations des deux parties au conflit au titre du droit des conflits armés, nécessite au préalable de clarifier le statut juridique de la bande de Gaza, puis de préciser le cadre juridique de l'emploi de la force armée par Israël en réponse aux attaques menées par le Hamas le 7 octobre dernier.

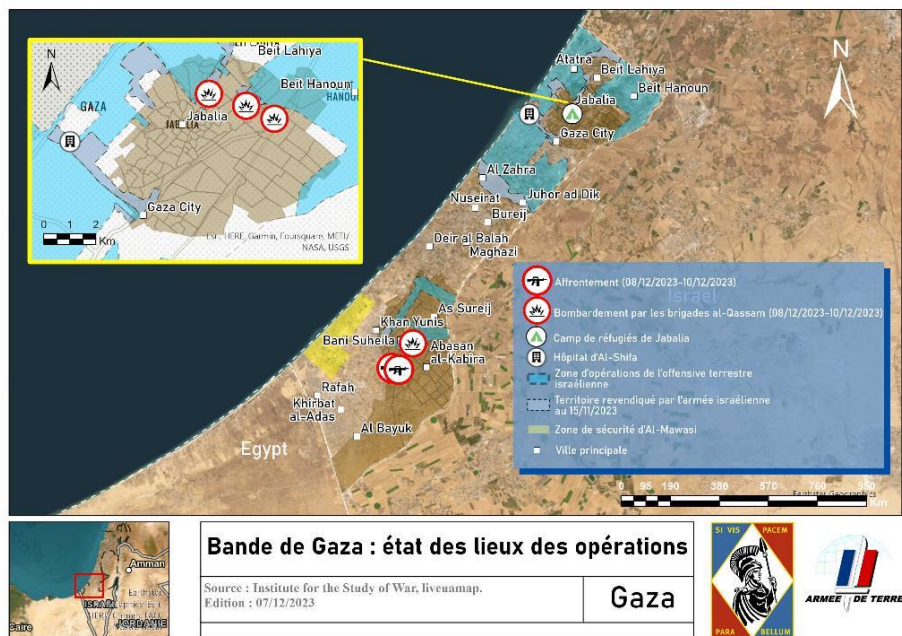
Le statut juridique de la bande de Gaza

A compter des années 90, dans le cadre des « accords d'Oslo », une transition pacifique fut initiée du régime de l'occupation militaire israélienne entamée en 1967 vers celui de la souveraineté territoriale palestinienne en Cisjordanie et sur la bande de Gaza. L'accord Oslo II, signé en 1995, reconnaissait

explicitement que l'administration palestinienne continuait d'être soumise au régime de l'occupation militaire sur ces deux territoires¹. Du fait de la reprise des violences, le processus des accords d'Oslo ne fut pas mené à son terme. En 2004, Israël adoptait unilatéralement un plan de désengagement de la bande de Gaza, qui finit d'être exécuté en 2005.

■ **Un territoire qui ne serait plus sous occupation militaire depuis 2005**

Selon l'article 42 du Règlement annexé à la Convention IV de La Haye de 1907², « un territoire est considéré comme occupé lorsqu'il se trouve placé de fait sous l'autorité de l'armée ennemie. L'occupation ne s'étend qu'aux territoires où cette autorité est établie et en mesure de s'exercer ». Si Israël n'est pas partie à cette convention, il reste lié par son contenu qui a depuis acquis une valeur coutumière³. Avant les attaques du Hamas du 7 octobre, les forces armées israéliennes n'étaient pas présentes dans la bande Gaza qui, par conséquent, ne pouvait être considérée comme placée sous son autorité. De plus, dans la mesure où l'organisation Hamas y exerçait la plupart des



¹ Accord intérimaire sur la Cisjordanie et la bande de Gaza (Oslo II), 24 et 28 septembre 1995, Chapitre II, Article XI.

² Convention (IV) concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre et son Annexe: Règlement concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, 18 octobre 1907.

³ CIJ, Activités armées sur le territoire du Congo (République démocratique du Congo c. Ouganda), 19 décembre 2005, p. 65, §172.

PÔLE ÉTUDES ET PROSPECTIVE

fonctions gouvernementales et de service public, Israël n'exerçait pas un contrôle effectif sur ce territoire. Dans le cadre des précédentes opérations militaires conduites à partir de 2008, Israël fut obligé de recourir à la force afin d'établir son contrôle sur la bande de Gaza. Cela tend à démontrer qu'Israël n'exerçait pas de contrôle effectif sur ce territoire, tout du moins pas de manière suffisante pour en réinvestir le contrôle dans un délai raisonnable, comme pourrait le faire une force d'occupation.

- **Les arguments en faveur du maintien du statut de territoire occupé**

Du fait du maintien de la présence des forces armées israéliennes et de colonies de peuplement, la Cisjordanie demeure un territoire sous occupation⁴. L'autorité palestinienne ne peut y exercer pleinement sa juridiction car Israël ne lui a pas transféré tous les pouvoirs d'administration du territoire, tel que prévu par les accords d'Oslo. Par voie de conséquence, en empêchant l'autorité palestinienne d'accéder au plein exercice de la souveraineté, Israël l'empêche de recouvrer à terme sa pleine juridiction sur Gaza. Mais si les Accords d'Oslo prévoient que la Cisjordanie et la bande de Gaza constituent une « *unité territoriale unique* »⁵, l'occupation militaire ne s'étend qu'au territoire où la puissance occupante est établie et en mesure de s'exercer, ce qui n'est pas certain pour la bande de Gaza. Cependant, une occupation militaire ne nécessite pas forcément la présence permanente de troupes sur le territoire considéré. Les troupes peuvent être déployées aux alentours de ce territoire pour que l'occupation soit considérée comme effective, c'est-à-dire pour que la puissance occupante puisse substituer son autorité à celle du souverain territorial. Israël conservant le contrôle de l'espace aérien et maritime de la bande de Gaza, celle-ci est de plus séparée du territoire israélien par un mur ou stationnent des forces armées qui exercent un contrôle sur la résidence des gazaouis. Israël est par ailleurs en mesure de directement influencer sur l'accès en eau et en énergie dans la bande de Gaza. L'ensemble de ces éléments tend à démontrer que la bande de Gaza demeure un territoire occupé depuis 2005. A noter : en décembre 2022, l'Assemblée générale (AG) des Nations Unies (NU) a demandé à la Cour internationale de Justice (CIJ) de rendre un avis consultatif sur la situation dans les territoires palestiniens occupés. Cet avis, qui devrait être rendu en 2024, viendra très certainement préciser le statut juridique de la bande de Gaza.

Le cadre juridique de l'emploi de la force par Israël

Si la bande de Gaza ne peut être considérée comme un territoire occupé, alors le recours à la force dirigé contre le Hamas se situe en dehors d'un espace sous la juridiction d'Israël et peut être apprécié au regard du droit de légitime défense. Si à l'inverse, la bande de Gaza doit être considérée comme un territoire sous occupation militaire, alors l'action des forces armées israéliennes doit s'apprécier à l'aune des droits et obligations afférents à une puissance occupante.

- **L'exercice d'un droit de légitime défense en réponse à une agression armée**

L'article 2§4 de la Charte des NU interdit le recours à la force dans les relations internationales. Deux exceptions justifiant l'emploi de la force sont traditionnellement admises : une autorisation du Conseil de sécurité des NU⁶ et l'exercice du droit de légitime défense⁷. Mais celui-ci ne peut être invoqué qu'en réponse à une « agression armée », c'est-à-dire un recours à la force dépassant un certain seuil de gravité. L'interdiction du principe du non recours à la force reste une norme dont les destinataires sont les Etats. Le document en annexe de la résolution 3314 de l'AG des NU vient

⁴ CIJ, *Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé*, 9 juillet 2004, p. 45, §101 et pp. 51-52, §120.

⁵ *op. cit.* note 1.

⁶ *Charte des Nations Unies*, 26 juin 1945, Chapitre VII, Article 42.

⁷ *Idem.*, Article 51.

PÔLE ÉTUDES ET PROSPECTIVE

définir les cas d'agression armée, et les attaques menées par des groupes non étatiques en sont exclues⁸. En ce sens, la CIJ a bien précisé en 2004 que le droit de légitime défense ne peut s'exercer que « *par un Etat contre un autre Etat* »⁹. Le Hamas n'étant pas un Etat, il semble dès lors exclu de pouvoir lui attribuer une agression armée au titre des attaques du 7 octobre, et d'invoquer en réponse la légitime défense pour justifier un recours à la force dans la bande de Gaza. Toutefois, depuis les attaques du 11 septembre 2001, il semble admis par plusieurs Etats qu'une entité non-étatique puisse être l'auteur d'une agression armée, permettant ainsi à l'Etat victime d'invoquer la légitime défense¹⁰. Si cette évolution du droit de légitime défense prête encore à débat, il est possible eu égard à leur gravité de qualifier les attaques du Hamas en date du 7 octobre d'agression armée, justifiant ainsi sur la base du droit de légitime défense le recours à la force d'Israël dans la bande de Gaza.

▪ ***L'exercice d'un pouvoir de police dans un territoire occupé en réponse à des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire***

L'article 43 du Règlement de La Haye de 1907 énonce que le pouvoir occupant doit prendre « *toutes les mesures qui dépendent de lui en vue de rétablir et d'assurer, autant qu'il est possible, l'ordre et la vie publics* »¹¹ dans le territoire occupé. Cela inclut l'obligation « *de veiller au respect des règles applicables du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire, de protéger les habitants du territoire occupé contre les actes de violence et de ne pas tolérer de tels actes de la part d'une quelconque tierce partie* »¹². En tant que puissante occupante dans la bande de Gaza, Israël a ainsi l'obligation de maintenir l'ordre public et la sécurité dans ce territoire, ainsi que de prévenir et réprimer les atteintes aux droits de l'homme et au droit international humanitaire. L'emploi de la force par Israël contre le Hamas dans la bande de Gaza doit dès lors s'analyser, non pas comme un recours à la force dans les relations internationales, mais comme l'exercice d'un pouvoir de police dirigé contre un groupe armé qui, du fait des attaques du 7 octobre, est l'auteur de plusieurs violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

⁸ A/RES/3314(XXIX), 14 décembre 1974, [disponible en ligne](#).

⁹ *op. cit.* note 4, p. 62, §139.

¹⁰ Voir en ce sens le PV des débats avant l'adoption de la résolution 2249 du CS (S/PV.7565, 20 novembre 2015, [disponible en ligne](#)).

¹¹ *op. cit.* note 2, Section III, Article 43.

¹² *op. cit.* note 3, p. 67, §178.

ZONE EUROPE

La reprise des frappes dans la profondeur en Ukraine et la question des obus de 155mm

Mme Fanny ALTOBELLI

Depuis l'invasion russe, l'Ukraine a repris 54 % des territoires occupés, tandis que la Russie occupe toujours 18 % du pays. L'offensive ukrainienne de 2023 a permis des gains territoriaux mineurs et une stabilisation des lignes de front. Moscou continue de bombarder les villes et de bloquer les ports tandis que Kiev intensifie les attaques contre les navires et les infrastructures russes.

Contexte

La contre-offensive de juin 2023 n'ayant pas apporté les résultats attendus, la guerre entre dans une nouvelle phase et l'hiver devrait compliquer les combats. Dans un contexte d'intensification des frappes en profondeur russes sur le territoire ukrainien, Volodymyr Zelensky craint que la guerre entre Israël et le Hamas menace le soutien économique et militaire des partenaires occidentaux¹³.



Observations majeures

- Les troupes russes ont intensifié les attaques à l'aide de drones « Shahed » et de missiles. Selon Oleksiy Kuleba, au cours de la semaine du 20 novembre, la Russie a mené 911 attaques¹⁴.
- L'Union Européenne pourrait rencontrer des difficultés pour atteindre la livraison d'un million d'obus de 155 mm prévue pour le printemps 2024. Boris Pistorius a déclaré que le projet de livraison était trop ambitieux et que la livraison d'un million ne sera pas atteinte¹⁵.
- Anatoliy Barhylevych, chef d'état-major des troupes dans l'est de l'Ukraine, a été nommé commandant des Forces de défense territoriales. Le remplacement d'Ihor Ivanivych Tantsyura

¹³ « Ukraine's Zelenskyy Says the War with Russia Is in a New Phase as Winter Looms », AP News, 1/12/ 2023, <https://apnews.com/article/zelenskyy-ukraine-russia-war-interview-winter-75f1f785b17452fc23819d459e6ab64b>.

¹⁴ Max Hunder, « Five Wounded in Kyiv by Largest Drone Attack yet on Ukraine », Reuters, 26 novembre 2023, sect. Europe, <https://www.reuters.com/world/europe/mass-drone-attack-kyiv-mayor-says-two-injured-2023-11-25/>.

¹⁵ « Artillery Blame Game Hits Brussels over the Million Shell Pledge to Ukraine », POLITICO (blog), 14 novembre 2023, <https://www.politico.eu/article/germanys-pistorius-says-eu-will-fall-short-of-million-shell-pledge-to-ukraine/>.

PÔLE ÉTUDES ET PROSPECTIVE

s’inscrit dans une période de limogeages et démissions de hauts responsables, notamment en raison des activités de corruption présumées avec le Bureau de sécurité économique ukrainien.

Analyse

Le 25 novembre, l’Ukraine a subi l’attaque la plus importante de drones depuis le début de la guerre avec au moins 75 drones lancés. L’intensification des attaques de drones pourraient être liées à la production de drones de type « Shahed » en Russie, à Alabuga. Fin octobre 2023, l’entreprise Alabuga prévoyait de fournir 1400 drones Shahed-136¹⁶. Selon Yuriy Ignat, porte-parole de l’armée de l’Air, chaque drone serait programmé pour une cible particulière et les itinéraires empruntés seraient modifiés afin de tromper la défense ukrainienne. Un nouveau type de drones a été employé le 25 novembre par les forces armées russes, des drones de couleur noire et composés de carbone absorbant les signaux radars. Il pourrait s’agir du drone « Shahed-238 » présenté par l’Université aérospatiale iranienne Ashura de science et de technologie¹⁷. Dans le cadre de la lutte anti-drone, le Commandant de l’armée de l’Air ukrainienne a souligné l’efficacité des groupes mobiles d’intervention. Ils auraient abattu 40 % des drones lors de l’attaque du 25 novembre¹⁸. Ils font partie de l’échelon de couverture des infrastructures critiques et des civils à Kiev. Début octobre 2023, il a été décidé d’augmenter le nombre de groupes mobile d’intervention dans la zone opérationnelle nord pour protéger la population et les installations énergétiques¹⁹. En réponse à ces attaques, la Direction principale du renseignement militaire ukrainien aurait mené une attaque de drones dans la nuit du 25 au 26 novembre dans différents oblasts russes et, le 5 décembre, des drones du Service de sécurité ukrainien ont ciblé des infrastructures stratégiques russes en Crimée²⁰.

Avec le programme d’envoi d’obus des stocks nationaux initié par l’Estonie, 300 000 munitions ont été expédiées depuis le 9 février. Selon Josep Borrell, afin d’atteindre l’objectif du million d’obus, il faudrait prioriser l’envoi de munitions à l’Ukraine et moins vers d’autres pays. Selon, un haut responsable ukrainien, les livraisons américaines d’obus de 155 mm aux normes de l’OTAN ont diminué de plus de 30 % depuis le début du conflit, le 7 octobre, entre Israël et le Hamas²¹. Bien que Josep Borrell ait admis que le conflit au Moyen-Orient affectait les politiques d’aide à l’Ukraine, l’administration Biden affirme avoir la capacité de soutenir Israël et l’Ukraine. Rheinmetall a annoncé le 3 décembre avoir remporté un contrat pour fournir à l’Ukraine des obus d’artillerie de 155 mm d’une valeur de 142 millions d’euros, qui sera livré en 2025. En outre, lors de la 17^e réunion virtuelle du groupe Ramstein, les occidentaux se sont engagés à développer les capacités de défense aérienne de l’Ukraine par une coalition de 20 pays dirigée par l’Allemagne et la France²². Enfin, le Royaume-Uni avait formé des opérateurs ukrainiens aux systèmes Martlet au Royaume-Uni, utilisés lors des attaques de fin novembre dans le cadre de la lutte anti-drones.

¹⁶ David Albright et Sarah Burkhard, « Visible Progress at Russia’s Shahed Drone Production Site | Institute for Science and International Security », 13/11/2023, <https://isis-online.org/isis-reports/detail/visible-progress-at-russias-shahed-drone-production-site>.

¹⁷ « Iran Officially Unveils Shahed-238 », *Militarnyi* (blog), consulté le 6/12/2023, <https://mil.in.ua/en/news/iran-officially-unveils-shahed-238/>.

¹⁸ Hunder, « Five Wounded in Kyiv by Largest Drone Attack yet on Ukraine ».

¹⁹ Тетяна Борисенко, « Як працює ППО під Києвом: Наєв оприлюднив нове відео » 1/12/ 2023, <https://suspilne.media/629656-ak-praue-ppo-pid-kievom-naev-opriludniv-nove-video-roboti-mobilnih-vognevih-grup/>.

²⁰ Катерина Глянько, « У Криму безпілотники СБУ вразили декілька важливих військових об’єктів окупантів », 5/12/2023, <https://suspilne.media/632664-u-krimu-bezpilotniki-sbu-vrazili-dekilka-vazlivih-vijskovih-obektiv-okupantiv/>.

²¹ « ABC News: US Shell Deliveries to Ukraine Have Dropped over 30% since Hamas’ Oct. 7 Attack », *The Kyiv Independent*, 21 novembre 2023, <https://kyivindependent.com/ukrainian-official-us-shell-deliveries-to-ukraine-have-dropped-more-than-30-since-israel-hamas-war/>.

²² « Український повітряний щит стає сильнішим, за підсумками «Рамштайну» створено коаліцію ППО — Президент », <https://armyinform.com.ua/2023/11/22/ukrayinskij-povitryanj-shhyt-staye-sylnishym-za-pidsumkami-ramshtajnu-stvoreno-koalicziyu-ppo-prezydent/>.

ZONE AFRIQUE

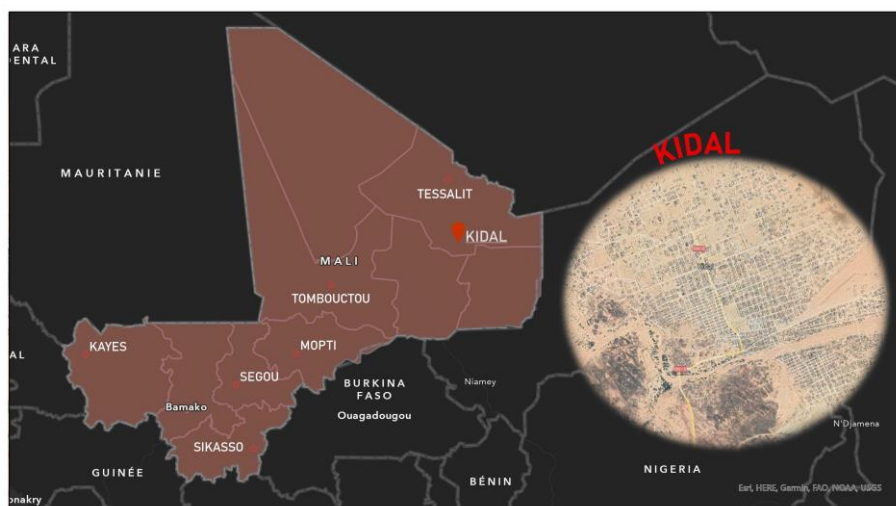
Prise de Kidal par l'armée malienne

Lcl Xavier PROUST et Mme Alexine RETIER

Le 14 novembre 2023, le Chef d'état-major général des armées maliennes, le général de brigade Harouna Samaké, annonce la conquête par les FAMA (Forces armées maliennes) de la ville de Kidal, jusqu'alors bastion des Touaregs et ville emblématique de l'opposition au pouvoir de Bamako. Échappant au contrôle du gouvernement central depuis près de dix ans, Kidal représente un enjeu symbolique et stratégique pour la junte au pouvoir qui répète depuis 2020 les deux leitmotivs que sont « l'intégrité du territoire national » et la « restauration de la souveraineté territoriale ».

Contexte

Expulsée par la junte, la Mission des Nations unies au Mali (MINUSMA), présente sur le territoire malien depuis 2013 et basée aux portes de Kidal, a débuté le retrait de ses forces le 31 octobre 2023. Cet événement a lancé une course au contrôle des territoires entre les autorités de la transition et les rebelles du Cadre Stratégique Permanent (CSP)²³. Dès lors que les



Localisation : Kidal	
Edition : 07/12/2023	
Mali	



campes de la MINUSMA devaient être rétrocedés, Bamako n'avait d'autre choix que de faire en sorte qu'ils reviennent dans le giron étatique malien et aux FAMA. La prise de Kidal par la junte militaire confirme la position offensive du gouvernement de transition, ayant déjà exigé le retrait des soldats français de l'opération Barkhane et des Casques bleus. Le gouvernement de Bamako considérait d'une part, que la France soutenait secrètement les Touaregs, et d'autre part, critiquait la MINUSMA pour son inefficacité et son attention excessive aux droits de l'Homme. Après avoir quitté GAO en octobre 2023, la colonne, formée par environ 200 soldats des FAMA appuyés par quelques 500 mercenaires de la société militaire privée (SMP) Wagner²⁴ (représentant donc 80% des combattants du dispositif), a atteint Kidal le mardi 14 novembre 2023 après s'être, entre autres, emparé du camp de la MINUSMA. Des bombardements soutenus pendant plusieurs jours ayant fait fuir la population locale et les chefs traditionnels, le CSP a dû céder du terrain et quitter ses positions dans Kidal et ses environs immédiats. D'un point de vue militaire, les FAMA, forts de leur expérience de dix années de guerre civile et soutenus par leurs alliés russes, ont bénéficié de deux avantages comparatifs : la maîtrise des airs et la supériorité de l'armement. Ils ont ainsi mis en œuvre trois drones de surveillance et de combat de type Bayraktar TB2 (matériels turcs), une dizaine de drones

²³ Coalition des mouvements politiques et paramilitaires du Nord-Mali formée le 6 mai 2021.

²⁴ Ce qui représente approximativement la valeur d'un bataillon.

PÔLE ÉTUDES ET PROSPECTIVE

kamikazes iraniens (vraisemblablement des drones Shahed), quatre avions de chasse L-39 Albatros de fabrication tchèque, cinq hélicoptères MI 24 russes ainsi qu'une trentaine de véhicules blindés chinois²⁵. Le contrôle effectif de la ville devra se confirmer dans le temps, mais force est de constater que la saisie de cette ville symbolique des rébellions du Nord-Mali apparaît comme une victoire pour le régime en place. Kidal est en effet, pour l'armée malienne, le symbole de sa défaite contre les mouvements rebelles ainsi qu'un point de crispation avec les armées françaises depuis sa reconquête par SERVAL et le statut particulier mis en place en lien avec les mouvements contestataires Touaregs. Cette conquête représente également un succès pour Wagner, justifiant le choix de Bamako dans ses alliances et permettant la pérennisation d'un narratif pro-russe contre Paris : « C'est une revanche sur la France qui n'a pas voulu aider l'armée malienne à conquérir Kidal après l'opération SERVAL, la laissant aux mains des rebelles ».

Observations majeurs

Même si les gains tactiques doivent être consolidés, les FAMa envoient un message de fermeté et d'efficacité au peuple malien, concrétisant ainsi une promesse de la junte et faisant temporairement oublier la situation dégradée dans le reste du pays :

- Si les tensions et ruptures observées depuis cet été entre le gouvernement et les partis signataires des accords d'Alger de 2015 pouvaient encore laisser un doute, l'entrée des FAMa dans Kidal entérine définitivement cet accord ;
- La conquête militaire ne suffira pas à stabiliser la situation. Il s'agira maintenant d'observer le retour effectif de l'Etat et le type de relations qui seront mises en place avec la population locale, hostile au pouvoir central. Le risque de voir revenir les massacres (comme lors des précédentes rébellions) inquiète d'ores et déjà ;
- Enfin, on peut s'interroger sur l'absence de résistance, en particulier, des mouvements djihadistes, compte tenu des liens avérés entre les Groupes Armés Terroristes (GAT) et la rébellion Touareg : faiblesse réelle, repli stratégique ou manœuvre d'influence visant à montrer la faiblesse des mouvements de rébellion locaux afin d'apparaître auprès de la population locale, et en particulier de la jeunesse, comme la seule alternative ?

Analyse

Désormais, l'objectif des FAMa est de garder le contrôle de Kidal sur le long terme et, pour Bamako, d'y restaurer la souveraineté nationale. Cependant le CSP, déterminé à recouvrer ses positions au Nord-Mali, risque d'adopter une stratégie de guérilla pouvant aggraver encore un peu plus la situation sécuritaire du pays, déjà mise à mal. Les Touaregs ne se sont pas opposés frontalement aux forces loyalistes car c'est leur mode d'action au combat (si le rapport de force est visiblement défavorable, ils évitent le combat). La mise en place d'un harcèlement des FAMa/Wagner par les Touaregs est prévisible : l'armée malienne et la SMP Wagner vont devoir faire face au défi logistique dans la durée, avec des soldats maliens qui ne voudront pas rester dans un environnement aussi hostile. Le ratio entre les FAMa et Wagner est très illustratif. Si Wagner quitte ou allège son dispositif, les FAMa abandonneront assez rapidement les positions. La bataille contre les rebelles est donc gagnée, mais pas la guerre. Le Mali continue de s'enfoncer dans la guerre et offre à Iyad Ag Ghali la possibilité de redevenir le chef fédérateur des Touaregs durant la phase d'expulsion des FAMa de l'Azawad. Aussi, dans la continuité des ambitions des FAMa et de Wagner exploitant la prise de Kidal en tant que cause nationale, de nouveaux affrontements sont à craindre à Tessalit ou à Ansongo, où l'ONU continue son retrait.

²⁵ Probablement des WZ 551 et/ou des MRAP VP11 livrés par la Chine en juillet 2003.

ZONE INDOPACIFIQUE

Les tensions en mer de Chine avec les Philippines

Mme Lucie ZHANG

Pékin s'impose désormais comme une « menace systémique » aux yeux de la France et des pays voisins. Cette perception alarmante s'étend particulièrement aux Philippines, qui condamnent les agressions chinoises liées au banc de Second Thomas.



Observations majeures

- Le navire BRP Sierra Madre est « échoué » sur le banc Second Thomas (atoll Ayungin), des soldats philippins²⁶ sont présents à bord et sont approvisionnés par l'armée philippine²⁷. Bien que la Chine ait renforcé la communication militaire avec les Philippines, elle a entrepris des « actions agressives »²⁸ envers les bateaux d'approvisionnement de ces soldats.
- Manille accuse la Chine de violer le *Règlement international pour prévenir les abordages en mer* de 1972.
- Second Thomas est le glacis des Philippines, qui donne un accès direct à l'île Palawan (États-Unis).
- En octobre 2023, un navire philippin a percuté un navire chinois en raison d'une attaque au laser²⁹.

Analyse

Les Philippines souhaitent maintenir leur présence sur le banc et adoptent une position plus inflexible envers la Chine en raison du soutien des États-Unis³⁰. Cependant, la question de savoir si cette alliance survivra à un réel affrontement militaire entre la Chine et les Philippines reste en suspens. La Chine cherche à retirer le navire BRP Sierra Madre ainsi que les militaires présents à bord afin de récupérer le banc et sa Zone Économique Exclusive (ZEE)³¹. La priorité de la Chine et des États-Unis est de maintenir la stabilité de la mer du Sud. Suite au sommet entre Joe Biden et Xi Jinping le 14 novembre 2023, la communication militaire a été rétablie pour désamorcer les tensions militaires³². Bien que des conflits plus intenses et réguliers soient peu probables, il existe un risque croissant d'éclatement de conflits « civils » dans la région.

²⁶ Ministry of Foreign Affairs of China. 外交部发言人就仁爱礁问题答记者问_中华人民共和国外交部. Oct. 2023

²⁷ Aixueying. “仁爱礁局势：走向长期灰色地带对抗.” 南海战略态势感知计划, 4 Sept. 2023

²⁸ Attaque au laser utilisé sur les champs de bataille et utilisation de canon à eau

²⁹ Le Monde avec AFP. Les Philippines et La Chine Continuent de Se Rejeter La Responsabilité de Deux Collisions En Mer de Chine. 23 Oct. 2023.

³⁰ par le biais du Traité de défense mutuelle entre les États-Unis et la République des Philippines

³¹ Elenia Camille. “一艘搁浅在仁爱礁的菲律宾废弃军舰为何会惹怒中国.” 纽约时报中文网, 13 Nov. 2023

³² Le Ministère des Affaires Étrangères de la République populaire de Chine. *Le Président Xi Jinping s'est entretenu avec le président américain Joe Biden.* 16 Nov. 2023

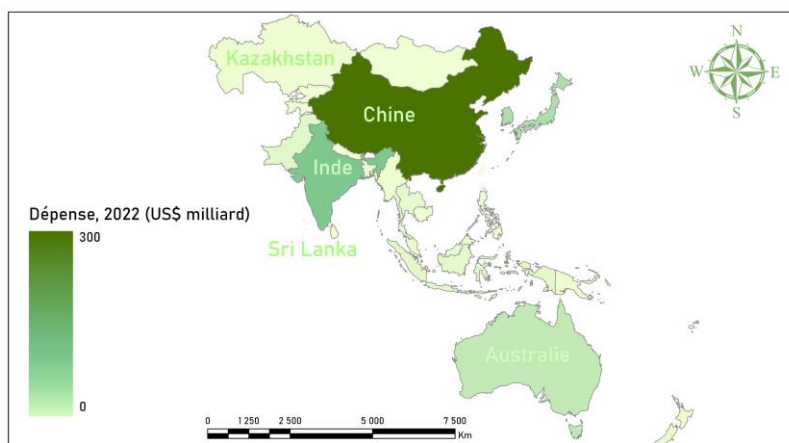
Budget de défense : indicateur de l'ambition chinoise

Mme Alexine RETIER

La Chine intensifie ses capacités militaires, notamment à travers le développement du budget de défense et la modernisation de l'APL³³.

Observations majeures

- La Chine se classe au deuxième rang mondial des dépenses militaires, avec un montant estimé à 292 milliards de dollars en 2022. Cela représente 4,2 % de plus qu'en 2021 et 63 % de plus qu'en 2013. Avec un budget quatre fois supérieur à celui de la France, les dépenses militaires de la Chine ont augmenté pendant 28 années consécutives. Pékin se rapproche progressivement des budgets américains.
- Pékin s'engage activement dans une stratégie globale de renforcement militaire et de R&D, couvrant divers domaines. Les initiatives comprennent le développement de capacités maritimes³⁴. Parallèlement, la Chine investit également dans des systèmes antimissiles³⁵. Il est noté, cependant, que la capacité aérienne de la Chine reste à améliorer, selon le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI).
- Au-delà de la technologie, la modernisation continue des forces armées chinoises (environ deux millions de militaires d'active, contre 205 000 en France en 2022) et leur nature politique permettent à l'APL un champ d'actions hybrides sans précédent.



Les dépenses militaires en Asie et Océanie (2022)

Source : SIPRI, 2022.
Edition : 07/12/2023

Asie



Analyse

L'accroissement du budget de défense de la Chine incite ses voisins à également augmenter leurs budgets de défense, comme en témoignent les hausses de 4,4 % en Corée du Sud et de 13 % en Inde³⁶. À court et moyen terme, il est probable que la Chine poursuive ses exercices militaires et provocations, notamment en mer de Chine méridionale, tout en évitant de franchir le seuil de la guerre. Cependant, à long terme, contrairement à la Russie, l'armée chinoise, se qualifiant de « défensive », vise à maintenir la stabilité régionale et n'entend pas déclencher un conflit majeur qui pourrait impliquer l'OTAN. La Chine a atteint un certain niveau d'indépendance dans la production d'armes terrestres et maritimes. Face à cette évolution, la France sera amenée à ajuster sa stratégie³⁷ en tenant compte du fait que la Chine se dirige vers l'autosuffisance militaire complète, notamment en matière de capacités aériennes.

³³ Armée populaire de libération (APL)

³⁴ sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) et des lanceurs d'engins (SNLE), la construction de porte-avions, de porte-hélicoptères, de destroyers, de frégates, de corvettes et de drones

³⁵ des missiles sous-marins, des missiles anti-navires à longue portée et des systèmes anti-aériens

³⁶ Données 2023

³⁷ Soit de coopération soit de dissuasion